



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 47908

Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la décision prise, dans le cadre de la maîtrise du déficit budgétaire, de supprimer l'aide aux chômeurs createurs d'entreprise (ACCRE). En effet, cette aide constituait un véritable encouragement à l'esprit d'entreprendre et, en 1996, près de 30 000 demandeurs d'emploi en ont bénéficié. Sa suppression va conduire nombre de demandeurs d'emploi à renoncer à leur projet de création d'entreprise par manque de capacité de financement. Par ailleurs, la réduction de ce dispositif à une simple exonération de charges sociales n'est pas de nature à soutenir leurs initiatives. Faute de pouvoir disposer d'un capital de base conséquent, les chômeurs sont aujourd'hui contraints de se diriger vers les établissements bancaires, qui n'ont pas pour but de pratiquer la philanthropie. La suppression de ce dispositif est d'autant plus inopportune que la création d'entreprises constitue l'une des meilleures manières de faire face à la situation très dégradée du marché du travail. Il souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour remplacer le dispositif ACCRE et redonner aux chômeurs qui sont porteurs de projets et de développement économique l'espoir et le soutien auxquels ils ont légitimement droit.

Données clés

Auteur : [M. Fromet Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47908

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 474